Image not found or type unknown

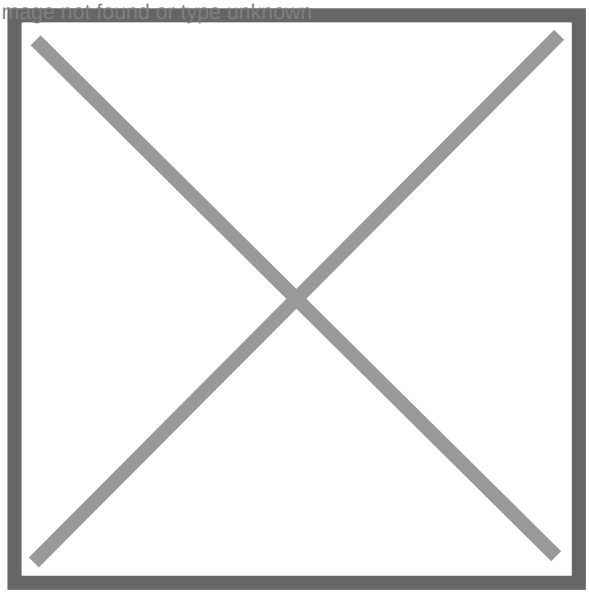

Appel de la gendarmerie suite accident materiel.

Par **jeremy74**, le **09/08/2014** à **20:52**

Bonjour,

Cette nuit il pleuvait très fortement avec de l'orage. Je suis arrivé dans une épingle à gauche et juste, avant le début du virage, un chat m'a coupé la route. J'ai fait un écart à droite, la voiture a fini dans le fossé, ne gênant pas à la circulation.

J'ai téléphoné à ma sœur qui est venue me chercher rapidement et qui m'a héberger pour la nuit. Ce matin, avec mon beau-frère, on est allé voir un paysan pour sortir la voiture avec son tracteur. Après avoir retiré l'aile et les éléments gênants à la circulation, je suis rentré chez moi me reposer de toutes ces émotions.

Vu qu'il n'y a eu que du dégât matériel, ça m'a convaincu de ne faire aucune démarche administrative. La gendarmerie m'a appelé à 16 h 20, j'étais en train de dormir et à mon réveil, à 19 h, j'écoute le message sur le répondeur disant de les rappeler. La gendarmerie ferme à 18 h donc, rappel sans succès.

Mes questions sont de savoir :
1 - ce que les gendarmes me veulent ?
2 - qu'est ce que je risque ?
3 - est-ce considéré comme un délit de fuite ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/08/2014** à **07:34**

Bonjour,

Réponses à vos questions que j'ai numérotées pour plus de facilité.

1 - il n'y a qu'eux pour pouvoir vous répondre. Peut-être veulent-ils être sûr que votre voiture n'a pas été volée puis laissée, là, dans le fossé.
2 - tant que vous ne savez pas la raison de votre convocation, on ne peut pas vous répondre. Peut être risquez-vous tout au plus, d'être verbalisé pour "vitesse excessive eu égard aux circonstances" (R413-17), ce qui entraînerait une amende de 4e classe mais sans retrait de points ni suspension du permis (à ne pas confondre avec un excès de vitesse) ?
3 - pas à mon avis puisqu'il n'y a, semble-t-il, aucun tiers en cause.

Par **jeremy74**, le **10/08/2014** à **10:57**

Bonjour,

Je viens d'avoir la gendarmerie au téléphone, je vais recevoir un PV pour vitesse excessive et je n'ai pas de convocation.

Encore merci pour vos réponses.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés